

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE439

présenté par
M. Marchive, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« L'application du présent article est »,

le mot :

« Le présent article s'applique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.